



FLASH INFO – 24 mai 2024

PROGRAMME E-TRANS

Programme n° PRO-INNO-84

**L’ADEME lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 130 M€ HT
(18,6 TWh cumac)**

Le programme CEE d'électrification du transport routier « E-TRANS » porté par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) vise à soutenir la transition de ce secteur à travers l'acquisition, la location longue durée ou le rétrofit de véhicules lourds électriques à batteries.

Plus précisément, le programme a vocation à l'accompagnement financier des acteurs professionnels du transport routier (propriétaires ou locataires longue durée de flottes) pour électrifier leur flotte de véhicules lourds, à travers l'aide financière à l'achat, à la location longue durée ou au rétrofit de poids lourds, autobus, autocars et navettes urbaines électriques à batterie.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mercredi 12 juin 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme E-TRANS a pour objectif de soutenir financièrement au moins 2 100 véhicules lourds dont au moins 85% de poids lourds pour le transport de marchandises.

L’ADEME est aujourd’hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 130,2 millions d’euros HT correspondant à 18,6 TWhcumac (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2028.

Il est proposé d’ouvrir le financement en 186 tranches de 0,1 TWh cumac.

Les contributions au programme « E-TRANS » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2028.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira *à minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l’obligé s’engage à financer sur 2024-2028 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l’année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d’autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d’informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L’intérêt et l’engagement de l’obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de l’électrification du transport routier et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n’ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n’ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de l’électrification du transport routier et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l’offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d’appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l’obligé dans la transition écologique, de l’intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s’inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à l’« ADEME » par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à « Tholance Maeva » : « maeva.tholance@ademe.fr », copie “nicolas.dore@ademe.fr” avant le mercredi 12 juin 2024 à 13h00.